

## Nouvelles du conseil du 29 juin 2020

### Un jeune retraité fêté par les autorités

Il était prévu de le fêter en assemblée municipale de juin. Celle-ci ayant été reportée à l'automne, c'est finalement en petit comité que s'est déroulée la manifestation en l'honneur de Jean-Rodolphe Zürcher, ancien secrétaire municipal qui achève officiellement son mandat au 31 juillet prochain.

Agape, présent et discours ont marqué cette soirée très conviviale. Le maire, René Rimaz, s'est chargé de transmettre au jeune retraité les chaleureux remerciements des autorités municipales et de la Commune entière, à un employé qui aura véritablement marqué de son empreinte le paysage administratif local. Jean-Rodolphe Zürcher aura en effet passé pas moins de 41 années en tant que secrétaire municipal, un poste où Yannick Langel lui a succédé voici quelques mois.

Au nom de la collectivité et de ses anciens collègues, le Conseil municipal souhaite à Jean-Rodolphe Zürcher de vivre une retraite très agréable et fort longue.



*Un maire ému a remis à Jean-Rodolphe Zürcher un présent bien mérité*

### Les vacances de l'administration

Pour les vacances estivales, l'administration municipale demeurera fermée totalement du lundi 20 juillet au vendredi 31 juillet y compris. La réouverture du guichet est donc agendée au lundi 3 août. A toute la collectivité, les employés municipaux souhaitent de passer un très bel été.

### Aménagement : un cours

Yannick Langel, secrétaire municipal, suivra cet automne un cours consacré à l'aménagement du territoire. Dispensé par les spécialistes de l'Office des affaires communales et de l'aménagement du territoire (Oacot) au CIP de Tramelan, ce cours se déroulera les 21 et 29 octobre. Il permettra au secrétaire de maîtriser un sujet complexe et important, en particulier pour la gestion du plan de zone.

### Appel d'offres

Le Conseil municipal a préparé lundi soir le cahier des charges sur lequel s'appuie un appel d'offres, en vue de l'achat d'un nouveau véhicule polyvalent pour la voirie. L'engin actuellement utilisé date d'il y a huit ans seulement, mais son entretien est très onéreux, depuis le début de sa mise en circulation.

## Nouvelle charte

Yannick Langel, secrétaire municipal, et René Rimaz, maire, ont rencontré tout récemment une délégation du Parc régional Chasseral, dans le cadre des démarches précédant le renouvellement de sa charte, pour la période 2022-2031.

Le concept prévu pour Sonceboz-Sombeval leur a été présenté, ainsi que les démarches liées au renouvellement. La procédure d'information publique se déroulera en septembre-octobre prochains et la charte sera soumise à la ratification de l'assemblée municipale agendée au 7 décembre 2020.

## Taxe des chiens : les infos svpl

Les propriétaires de canidés sont invités à transmettre à la caisse municipale tous les changements intervenus depuis l'été dernier : adoption de nouveau chien, décès d'un animal, etc. Ces annonces doivent être faites jusqu'au 17 juillet prochain à l'administrateur des finances, Vincent Viret, par courriel (caisse@sonceboz.ch), en ligne sur le site de la commune (www.sonceboz.ch, onglet « PRATIQUE », puis rubrique « Chiens ») ou par téléphone.

## Déprédations : ça suffit !

Les actes de déprédations diverses (bris de matériel, entrée par effraction, rodéo motorisé sur la place de sport, etc.) se multiplient dans et autour du complexe Prés 5. Le service de sécurité engagé ne peut y remédier, sa présence étant réduite à une heure par semaine.

Aussi le Conseil municipal a-t-il fermement décidé lundi que des mesures plus sévères seront mises en place l'année prochaine. Les coûts y relatifs seront inscrits au budget 2021 de la commune.

## Une affaire de sécurité

Le Conseil municipal a accepté lundi soir un nouveau concept de marquage, qui sera appliqué tout prochainement à l'embranchement entre la rue du Collège et la rue de la Gare, à l'entrée de Sombeval. Cette portion de rue est placée en sens unique depuis très longtemps, son utilisation n'étant possible qu'en descendant du Nord au Sud. Or de très nombreux véhicules forcent là le passage pour s'engager sur la route cantonale...

Par ailleurs, à ces infractions s'ajoute un autre danger : la sortie de la première maison à droite, en contrebas de l'embranchement, est désormais masquée par un mur en phase d'achèvement.



*Cette portion de rue n'est utilisable que dans le sens descendant*

Conséquemment, la Municipalité a décidé de faire réaliser un nouveau marquage, qui réduira la largeur de cette chaussée à 3 m 50. Ce rétrécissement sera signalé également par deux potelets, plantés respectivement en haut et en bas du tronçon.

De surcroît, l'Office cantonal de la circulation routière va prochainement signaler une interdiction de tourner à gauche pour tous les véhicules lourds (camions), dans le sens de circulation Sonceboz-Corgémont.

L'Exécutif local espère que les mesures ordonnées résoudront les problèmes de danger dans ce secteur.



## Municipalité de Sonceboz-Sombeval

### Fuites d'eau : un système moderne

Le Conseil municipal a libéré lundi soir un crédit additionnel destiné à la mise en place d'un système de détection des fuites d'eau. C'est auprès de la société spécialisée GEO NRJ SA, de Broc, qu'un abonnement sera contracté dans ce sens. Il portera sur cinq ans, soit le minimum proposé, et un bilan détaillé sera établi après ce lustre d'essai.

L'abonnement consiste en la location d'une soixantaine de capteurs-récepteurs, qui seront posés sur les vannes de secteur et reliés, au moyen d'une carte SIM, à un site internet. Sur la toile, le chef technique municipal pourra quotidiennement découvrir un état de situation détaillé, avec le signalement des éventuelles fuites. Ces dernières seront visibles sur plan, leur situation définie à un mètre près dans le terrain. Actuellement, chaque fuite est signalée par le Sester aux cantonniers, qui doivent ensuite la localiser ; ce travail est complexe, qui peut prendre jusqu'à plusieurs jours. Les autorités ont donc estimé judicieux d'expérimenter la location de capteurs, laquelle coûtera 11'800 francs par année. Le nouveau système de surveillance sera en place dès l'automne.

### Attributions en attendant le permis de construire

L'Exécutif local a procédé lundi à deux attributions de travaux techniques, dans le cadre du projet de Maison de l'enfance et pour un total avoisinant 22'000 francs.

C'est tout d'abord au bureau d'ingénieur-conseil ACI ELECTRO, de Saignelégier, qu'a été confié le concept électrique du bâtiment, étude, préparation des offres et suivi de travaux compris. A signaler qu'un tel mandat est obligatoire, pour un immeuble dont l'installation électrique est complexe et doit répondre à des normes de sécurités particulièrement pointues.

Un autre mandat d'ingénieur a été attribué à tp AG, le bureau biennois qui se chargera pour sa part de planifier le chauffage, la ventilation et les sanitaires de la Maison de l'enfance.

Ces mandats dépendent évidemment de l'obtention du permis de construire.

### Enfin visible

Il y a une semaine exactement qu'ont été apposées les couleurs et les informations liées à l'administration municipale, sur la porte de l'entrée principale du bâtiment Prés 5. Ainsi les horaires d'ouverture et la procédure pour les personnes à mobilité réduite sont-ils désormais clairement lisibles, ainsi que le souhaitait l'Exécutif communal.